



CYCLOTOUR HAUTE GIRONDE

26 avril 2025

Règlement

PREAMBULE

Le club CAVIGNAC CLUB NORD GIRONDE organise le samedi 26 avril 2025 une randonnée cycliste proposant 4 parcours cyclotouristes de 50, 72 et 110 km et 2 parcours Gravel de 53 et 67 km (accessibles aux VTT) dans le département de la Gironde. Un ravitaillement est prévu pour les parcours cyclotouristes sur la commune de Vérac. Un ravitaillement pour tous les participants est proposé à l'arrivée.

1. PARCOURS ET DEPARTS

Le départ et l'arrivée sont situés à Cavignac. Le départ est libre à partir de 13 h pour le parcours de 110 km, et de 13 h 30 pour les autres parcours. La totalité de la randonnée sur route est balisée. Le marquage est fait au sol. Pour les parcours gravel, les traces GPX sont remises aux participants lors de leur pré inscription. Ceux-ci s'engagent à ne pas faire le parcours sans s'inscrire à la randonnée et à s'acquitter du prix demandé.

2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions ont lieu sur place à partir de 12 h le samedi 26 avril 2025. Les participants aux parcours gravel doivent se pré inscrire par mail au ccngcyclisme@gmail.com

3. SECURITE ET PREVENTION

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Si le certificat médical n'est pas obligatoire pour les randonnées de cyclotourisme, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toute activité.

4. DEVOIRS DES PARTICIPANTS

Cette randonnée n'est pas une compétition, le circuit n'est donc pas chronométré.

Les randonnées se déroulent sur voies et/ou chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.

Pour la pérennité des milieux traversés et afin de préserver l'environnement, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (emballages de barres ou gels énergétiques, papiers...) et à les déposer aux points de ravitaillement et à l'arrivée

5. ASSURANCE DES PARTICIPANTS

Chaque participant doit être couvert par une assurance accident et responsabilité civile adaptée. Tout accident engagera la responsabilité individuelle du participant concerné. En cas d'accident entre participants, les participants seront considérés comme des tiers entre eux.

IMPORTANT

Les participants autorisent les organisateurs à disposer des images sur lesquelles ils sont susceptibles de figurer (brochure, promotion, site internet...)

La participation au CYCLOTOUR HAUTE GIRONDE implique l'acceptation complète du présent règlement.

Nos téléphones

Numéro d'urgence du responsable : 06 86 91 73 28 - 06 33 97 13 58

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17